



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 06 JUILLET 2022 À 19H00
Nombre membres élus en exercice :	23	
présents :	17	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	06	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
votants :	23	Collectivités Territoriales,
absents :	00	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
		sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.
Date de la convocation :		<u>PRESENTS :</u>
1 ^{er} juillet 2022		Kévin SUBRENAT, Maire ;
Certifié exécutoire		Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine
Compte tenu de l'envoi en		VILLENAVE, Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD, adjoints au
Préfecture le :		Maire ;
		Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Philippe
Et de l'affichage en mairie le :		GIACOMETTI, Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU,
		Gilbert DODOGARAY, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers
		municipaux.
Le Maire,		<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS :</u>
		Alain MALTERRE donne procuration à David VIELLE.
		Natacha BLANCO donne procuration à Mylène ROUDAUD.
		Sandrine DESCHAMPS donne procuration à Catherine LABARRERE.
		Oriane ARIS donne procuration à Mylène ROUDAUD.
		Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.
		Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ
		<u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u>
		Michel RATON

**DELIBERATION N° 038 07 2022 – FINANCES – MARCHE D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE
ET DE VENTILATION – IDEX ENERGIES– AVENANT N°2**

Présentation par M. le Maire.

Le 15 septembre 2020, la commune a conclu avec la société IDEX un marché (n°2020-CHAUFF-001) portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation pour ses bâtiments municipaux.

Les prestations à effectuer dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- P1 : Fourniture de chaleur
- P2 : Conduite et entretien
- P3 : Gros entretien renouvellement

Un premier avenant a été pris en date du 19 octobre 2021 relatif à la prise en charge par la ville des dépenses d'énergie supportées par IDEX indument sur la période du 15 septembre 2020 au 01 novembre 2022 exclus ; la confirmation des choix de prestation éventuel supplémentaire omis par erreur lors de la notification ; la définition de la notion de « actualisé à la valeur prorata temporis sur la période » et la précision de l'actualisation de l'indice DSD1.

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre un second avenant en vue de :

- Renégocier les NB (objectifs de consommation d'énergie) suite aux deux dernières saisons de chauffe
- Réduire le nombre d'arrêt technique de la Piscine Escarraguel, suite au remplacement de son système de filtration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société IDEX Energies l'avenant n°2 ci-annexé au marché n°2020-CHAUFF-001.

Fait et délibéré le 06 juillet 2021
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT



AVENANT N°2

MARCHE N°

**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE
CLIMATISATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION**

Notifié le 15 septembre 2020

ENTRE

La VILLE DE AMBES

Hôtel de Ville

Place 11 novembre

33810 AMBES

Représentée par Monsieur Kévin SUBRENAT, en qualité de Maire
Dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé le « Pouvoir Adjudicateur »,

D'une part,

ET

La société **IDEX ENERGIES**, dont le siège social est situé 72, avenue Jean-Baptiste Clément -
92513 BOULOGNE-BILLAN COURT CEDEX, ayant pour SIRET 315 871 640 00662 Inscrite au
Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 315 871 640,

Représentée par Monsieur Pierre FLANDROIS, en sa qualité de Directeur Régional Centre-
Sud-ouest, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé le « Titulaire »,

D'autre part,

En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Marché n°2020-CHAUFF-01

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION

Avenant n°2

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20220706-DEL-2022-07-038-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet les éléments suivants :

- De renégocier les NB (objectifs de consommation d'énergie) suite aux deux dernières saisons de chauffe
- De Réduire le nombre d'arrêt technique de la Piscine

ARTICLE 2 : DATE DE PRISE D'EFFET

La date de prise d'effet du présent avenant est fixée au 15/09/2022.

ARTICLE 3 : MODIFICATION PRESTATION P2 POUR LA PISCINE

Suite au remplacement du système de filtration de la piscine, la ville a décidé en accord avec l'exploitant de réduire le nombre d'arrêt technique de la piscine en passant de 4 à 2 conformément aux préconisations de l'ARS.

L'incidence financière de ce choix sur le P2 entraine une réduction de 1 348 €HT.

ARTICLE 4 : RENEGOCIATION DES NB

Les objectifs de consommation d'énergie NB sont modifiés comme suit :

- **Bibliothèque** changement du NB =294.9 MWh à **NB = 162.2 MWh**
- **Gymnase + Foyer** changement du NB =254.6 MWh à **NB = 236.8 MWh**
- **PEJ** changement du NB =182.1 MWh à **NB = 145.7 MWh**
- **Piscine** changement du NB =573.3 MWh à **NB = 458.7 MWh**

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Au titre du P1 :

Les modalités de facturation de la redevance P1 restent inchangées. Le montant pour la prestation P1 sera facturée sur cette période au prorata temporis.

Les incidences financières détaillés du P1 sont reprises dans le DPGF modifié en conséquence.

- Au titre des Prestations P2 :

Les modalités de facturation de la redevance P2 restent inchangées. Le montant pour la prestation P2 sera facturée sur cette période au prorata temporis.

Les incidences financières détaillés du P2 sont reprises dans le DPGF modifié en conséquence.

- Au titre des Prestations P3

Les modalités de facturation de la redevance P3 restent inchangées. Le montant pour la prestation P3 sera facturée sur cette période au prorata temporis.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le P3.

Synthèse de l'incidence financière pour l'ensemble des sites

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public qui est établi comme suit :

	Totalité des sites	Marché de Base	Avenant n2	Taux TVA (2020)
		Montant Hors Taxes / an	Montant Hors Taxes / an	
P1 - Fourniture de chaleur	Chauffage	35 720,04 €	5 222,47 €	20%
	ECS	874,68 €	- €	20%
	Taxes/acheminement/	94 414,38 €	- €	20% exceptées pour l'abonnement, la CTA, la part fixe acheminement et frais de stockage qui sont à TVA à 5,5%
	P1 Total	131 009,10 €	125 786,63 €	
P2 - Conduite et entretien	P2	98 875,00 €	1 348 €	20%
	P2 Total	98 875,00 €	98 875,00 €	
P3 - Gros entretien renouvellement	P3 Base	13 144,00 €	- €	20%
	PSE 1	2 662,00 €	- €	20%
	P3 Total	15 806,00 €	15 806,00 €	

	Annuité €HT
Total Marché Base	245 690,10 €
Total Marché Base + Avenant 2	240 467,63 €

Sur la durée du marché :

P1 Total sur la durée du marché		€ HT
Marché de Base	524 036,40 €	
Avenant n°1	528 746,49 €	
Avenant n°2	518 301,54 €	

P2 Total sur la durée du marché		€ HT
Marché de Base	395 500 €	
Avenant n°1	395 500 €	
Avenant n°2	1 348 €	

P3 Total sur la durée du marché		€ HT
Marché de Base	63 224 €	
Avenant n°1	63 224 €	
Avenant n°2	63 224 €	

Marché n°2020-CHAUFF-01

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION

Avenant n°2

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20220706-DEL-2022-07-038-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

(Prix valeur marché de base)

ARTICLE 5 : STIPULATIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions du contrat, et des avenants qui s'y rattachent, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

A Ambès, le

Le Maire

Kévin SUBRENAT

IDEX Energies

Pierre FLANDROIS